LOUEDEC
Agence Immobilière

Le 1er janvier 2020

BAREME DES HONORAIRES DE NEGOCIATION DE VENTE

1- * D'IMMEUBLES à usage d'habitation et TERRAINS : à la charge de l'acquéreur.

Prix net vendeur	Honoraire TTC
Jusqu'à 50 000 € inclus	4 000 €
60 000 €	4 600 €
70 000 €	5 200 €
80 000 €	5 800 €
90 000 €	6 400 €
100 000 €	7 000 €
110 000 €	7 500 €
120 000 €	8 000 €
130 000 €	8 500 €
140 000 €	9 000 €
150 000 €	9 500 €
160 000 €	9 900 €
170 000 €	10 300 €
180 000 €	10 700 €
190 000 €	11 100 €
200 000 €	11 500 €
210 000 €	11 900 €
220 000 €	12 300 €

Prix net vendeur	Honoraire TTC
230 000 €	12 700 €
240 000 €	13 100 €
250 000 €	13 500 €
260 000 €	13 900 €
270 000 €	14 200 €
280 000 €	14 600 €
290 000 €	14 900 €
300 000 €	15 200 €
310 000 €	15 500 €
320 000 €	15 800 €
330 000 €	16 100 €
340 000 €	16 400 €
350 000 €	16 700 €
360 000 €	17 000 €
370 000 €	17 300 €
380 000 €	17 600 €
390 000 €	17 900 €
400 000 €	18 200 €
Au-dessus 400 000 €	4,50%

* D'IMMEUBLES à usage Professionnel, Commercial : à la charge de l'acquéreur.

Jusqu'à 50 000 € honoraires 4 000 € H.T.
A partir de 50 001 € + 5.5 % H.T.

2- GARAGE

Forfait 1 600 € T.T.C.

Sur les biens vendus en participation entre agence du groupement SIA Finistère, le barème d'honoraires appliqué est celui de l'agence mandatée.

LOUEDEC
Agence Immobilière

Le 1er janvier 2020

BAREME DES HONORAIRES DE NEGOCIATION DE LOCATION – LOI ALUR

1- D'IMMEUBLE à usage d'habitation

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du locataire :
2- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 4 € du m²
3- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € du m²
(2+3 = A hauteur d'un mois de loyer maximum)

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur :
1- honoraires d'entremise et de négociation : 125 €
2- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 4 € du m²
3- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € du m²
(2+3 = A hauteur d'un mois de loyer maximum)

2- D'IMMEUBLE à usage commercial, à la charge du preneur

Bail 23 mois : 9% H.T. du montant des 23 mois de loyers hors charges H.T.
Bail 3-6-9 ans : 9% H.T. du montant des loyers hors charges sur la 1ère période triennale H.T.
+ 9% du droit d'entrée

3- D'IMMEUBLE à usage Professionnel

6% H.T. du loyer hors charges sur la première triennale, à la charge du locataire.

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Formule 1 : **Gestion ESSENTIELLE**	4.90 % *
Formule 2 : **Gestion CONFORT**	6.80 %*
Formule 3 : **Gestion TRANQUILLITÉ**	9 % *

Exemple : pour la formule 1 « ESSENTIELLE »
Loyer : 400 € + 20 € de charges
Taux appliqué : 5.88 % TTC
Coût de la gestion : 24.69 €/mois

* Montant HT sur encaissement

Pour de plus amples renseignements sur les différentes formules, merci de nous consulter.

Option : **gestion avec garantie du paiement des loyers et des dégradations immobilières sur les loyers et charges – A la charge du propriétaire**.

FNAIM

réseau SIA
la force du mandat partagé